ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

Moyen-Orient

Question au Gouvernement n° 2651

Texte de la question

PROCHE-ORIENT

M. le président. La parole est à M. René-Paul Victoria.

M. René-Paul Victoria. Monsieur le ministre des affaires étrangères, après la victoire du parti Kadima aux élections législatives israéliennes du 28 mars dernier, son leader, Ehud Olmert, cherche à bâtir un gouvernement de coalition avec les travaillistes. Au cours de la campagne électorale, la société israélienne a montré qu'elle était favorable à un retrait unilatéral de Cisjordanie, quoi qu'en disent les Palestiniens. Ces derniers ont, quant à eux, élu un gouvernement issu du Hamas, parti qui figure sur la liste européenne des organisations terroristes, ce qui l'expose à un certain nombre de contraintes, notamment financières.

Le Président de la République a rappelé récemment les conditions posées par l'Europe au dialogue et à la poursuite d'une coopération avec le gouvernement palestinien, à savoir la reconnaissance d'Israël, la renonciation à la violence et la reconnaissance des accords qui ont suivi Oslo. Par ailleurs, M. Zahar a précisé, dans une lettre adressée au secrétaire général de l'ONU, que son gouvernement était prêt à entamer des discussions sérieuses avec le Quartet - formé des États-Unis, de l'Union européenne, de l'ONU et de la Russie - qui est à l'origine de la feuille de route pour un plan de règlement du conflit israélo-palestinien.

Que comptent faire l'Union européenne et la France en particulier face à la situation nouvelle qui résulte des élections en Palestine et en Israël ? *(Applaudissements sur quelques bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire.)*

M. le président. La parole est à M. le ministre des affaires étrangères.

M. Philippe Douste-Blazy, *ministre des affaires étrangères.* Monsieur le député, la situation au Proche-Orient a en effet considérablement évolué depuis les élections législatives palestiniennes du 25 janvier et les élections législatives israéliennes du 28 mars. Dans ce nouveau contexte, l'Union européenne a trois devoirs.

Le premier consiste à rappeler aux Hamas nos trois exigences : le renoncement explicite et public à la violence, la reconnaissance officielle de l'État d'Israël et celle des accords passés entre l'OLP et Israël, y compris ceux d'Oslo.

Le deuxième consiste à demander aux Israéliens d'être le plus proches possible de la feuille de route et de cesser d'être tentés par une politique unilatéraliste.

Enfin, le troisième devoir consiste à demander à la communauté internationale de renforcer la légitimité de l'Autorité palestinienne, notamment de son président, Mahmoud Abbas, car c'est lui qui doit être l'interlocuteur de la communauté internationale et c'est par lui que doit passer l'aide internationale, en particulier européenne. À cet égard, l'Union européenne doit trouver les circuits financiers nouveaux qui permettent d'apporter une aide au peuple palestinien, qu'il s'agisse de l'aide humanitaire ou de l'aide aux services publics : écoles, hôpitaux et magistrature anticorruption. Nous pourrons engager des discussions avec le gouvernement israélien lorsqu'il sera formé, d'ici à quelques jours. *(Applaudissements sur quelques bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire.)*

Données clés

Auteur : M. René-Paul Victoria

Version web : https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/12/questions/QANR5L12QG2651

Circonscription : Réunion (1re circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire
Type de question : Question au Gouvernement
Numéro de la question : 2651
Rubrique : Politique extérieure
Ministère interrogé : affaires étrangères
Ministère attributaire : affaires étrangères

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 6 avril 2006
La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du 6 avril 2006